



Membres du ReSaD lors de la COP21 à Paris accompagnés des membres du Réseau Associatif de Développement Durable des Oasis (RADD)

Le ReSaD a démarré une deuxième phase de projet

Après un an d'activités menées par les plateformes du réseau sans financement spécifique, le ReSaD a obtenu une deuxième phase de financement, à travers l'AFD d'une part, et l'Union Européenne (via le Mécanisme Mondial) d'autre part. Le projet ReSaD II s'articule autour de deux objectifs majeurs :

- Renforcer les pratiques et actions de gestion durable des terres des organisations non gouvernementales et des collectivités locales en améliorant leurs capacités à gérer durablement et à restaurer les terres;
- Améliorer les actions de plaidoyer communes des organisations de la société civile et des collectivités locales en renforçant leur capacités à influencer collectivement sur les prises de décisions politiques.

Commencé dès le mois de juin 2015, ce deuxième projet du ReSaD a consacré les 6 premiers mois de son plan d'action aux activités liées à l'objectif 2 : participation à Désertif'actions à Montpellier, à la COP12 de la CNUCLD à Ankara, à la COP21 de la CNUCCC à Paris. Un des grands sujets que suit le ReSaD au fil du temps est celui du concept de Land Degradation Neutrality (LDN), de ses options de mise en œuvre, de ses potentiels modes de financement. Lors des trois rencontres internationales citées ci-dessus, c'est collectivement que les membres du réseau se sont exprimés sur ce sujet. C'est donc l'occasion pour cette lettre du ReSaD de faire le point sur la question, en soulignant quelques positions majeures du réseau.

Sommaire

Le ReSaD s'exprime sur le concept de Land Degradation Neutrality.....	p.2
Ankara COP12 : un side event dédié aux nouveaux concepts.....	p.3
Que peut apporter la géomatique à la LDN?.....	p.4
Les ressources naturelles : source de conflits, vecteur de paix.....	p.5
COP21 : des opportunités de rencontres uniques.....	p.6

LE RESAD S'EXPRIME SUR LE CONCEPT DE NEUTRALITÉ EN MATIÈRE DE DÉGRADATION DES TERRES (LAND DEGRADATION NEUTRALITY - LDN)



Rencontre de la société civile avec Simone Quattrini du Mécanisme mondial pour une discussion sur le concept de LDN

Et un nouveau concept de plus!

Si tout le monde est unanime à reconnaître que le LDN est le sujet vedette de la COP12 de Ankara, son contenu et ses articulations eux, divisent les participants qui sont partagés entre scepticisme et espoir quant à ses possibilités à proposer des alternatives nouvelles à ce que nous faisons déjà dans le domaine de la GDT.

Le concept n'est pas toujours très clair à nos yeux, mais nous suivons son évolution au fil de l'actualité environnementale et à travers notre réseau RéSaD, nos points focaux UNCCD, d'autres réseaux, et bien sûr à travers la littérature, prolifique à ce sujet.

Cependant, et dans sa conception, le LDN fait de la gestion durable des terres et de leur restauration, ses termes centraux. Ce qui nous fait dire que dans nos actions terrains de tous les jours en termes de GDT, nous pratiquons d'une certaine façon le LDN puisque :

- des pratiques de GDT sont mises en oeuvre dans des projets de terrain,
- nous avons des pratiques de GDT qui sont vulgarisées auprès de nos populations,
- nous faisons du plaidoyer pour renforcer la GDT auprès des politiques et des PTF,
- nous facilitons la création de cadres de mutualisation des efforts des ONG/AD en matière de GDT,
- nous renforçons les capacités opérationnelles de nos membres dans le cadre de la GDT.

Nos attentes et perspectives par rapport au LDN

Nous devons intégrer, et vite, ce concept dans notre plaidoyer dans le domaine de la GDT au vu des enjeux actuels autour de ce concept afin que la société civile soit reconnue comme acteur principal et incontournable dans l'atteinte des objectifs des conventions de Rio. Ceci bien entendu demande que nous alignions nos stratégies actuelles vis-à-vis du LDN. Nous pensons qu'en intégrant le LDN dans nos plans d'actions nationaux, il pourrait y avoir plusieurs opportunités :

- des investissements importants dans l'appui à l'agriculture familiale et à l'agroécologie,
- des investissements dans la vulgarisation des pratiques de GDT dans nos communautés respectives.

Le concept devrait en outre permettre de définir des objectifs ciblés nationaux spécifiques (nombre d'ha à restaurer, amélioration de la sécurité alimentaire dans "x" territoires etc.) et un référentiel en

termes de dégradation et restauration des terres car, aujourd'hui, nous manquons de façon criarde d'indicateurs et de critères dans ce sens.

Nos craintes sur le LDN

Mais aujourd'hui, s'il est bien vrai que le LDN peut nous ouvrir des fenêtres d'opportunités pour engranger des acquis dans nos actions de GDT, nous devons aussi nous interroger sur certains aspects du LDN. Parmi nos craintes, il y a celles concernant les conséquences des options choisies de mise en oeuvre et de financement.

Les risques de:

- marginalisation de l'agriculture familiale, ce qui mettrait en avant l'agro business ;
- l'augmentation des conflits fonciers, qui risquent de faire croître la densité de la population autour des terres cultivables;
- spéculation foncière que cela peut engendrer et qui risque de paupériser davantage nos petits exploitants agricoles ;
- l'accroissement de l'accaparement des terres qui est un phénomène qui prend de l'ampleur ;

Face à ces différents points, le ReSaD reste donc attentif aux propositions faites concernant la mise en oeuvre de ce concept de LDN.

Omer Ouedraogo, SPONG/ReSaD Burkina-Faso
omer_ouedraogo@yahoo.fr



Omer Ouedraogo - Contribution du ReSaD aux discussions

ANKARA COP12 : UN SIDE EVENT DÉDIÉ AUX NOUVEAUX CONCEPTS



Side event organisé par le CARI et l'OSS sur les nouveaux concepts lors de la COP12 à Ankara

En amont de la COP12, une consultation sur les nouveaux concepts de Climate Smart Agriculture (CSA) et de Land Degradation Neutrality (LDN) a été réalisée par le CARI et l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS). Les résultats de cette consultation ont été présentés lors de la 12^{ème} Conférence des Parties de la Convention des Nations-Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD) qui s'est tenue à Ankara en octobre dernier. Deux intervenants ont complété la présentation: Omer Ouedraogo, pour le ReSaD Burkina-Faso (SPONG), et Hamda Aloui, en tant que point focal CNULCD de la Tunisie.

Pour le ReSaD, les concepts apparaissent comme indispensables à définir, à la fois d'un point de vue juridique, technique, scientifique et politique. Pour le cas spécifique du LDN, "les ONGs mettent en oeuvre des projets de Gestion Durable des Terres (GDT) depuis des années. Qu'est-ce que ce concept apporte de réellement nouveau?"

Hamda Aloui est lui revenu sur la validation du concept LDN dans les objectifs du développement durable et donc de la nécessité de prendre en compte ces concepts dans les politiques environnementales des pays. Il a également indiqué que cela représentait une opportunité pour les pays africains de poursuivre les activités de lutte contre la désertification et la dégradation des terres.

Après ces interventions, plusieurs participants sont revenus sur ces concepts, leur compréhension et leur mise en œuvre. Les points saillants des interventions soulignent et insistent sur :

- la nécessité de faire le bilan de l'existant, notamment de la dynamique qui a été développée dans le cadre de l'initiative "Roselt", mais également de toutes les actions portées sur l'agroécologie et qu'un sentiment de frustration pouvait apparaître auprès des acteurs déjà engagés dans des actions de protection et/ou de restauration des terres;
- l'échelle locale comme étant l'échelle pertinente pour pouvoir mettre en œuvre ces approches en développant le maximum de synergies entre les parties prenantes;
- le fait de ne pas considérer ces concepts comme des approches mais plutôt comme des cadres dans lesquels s'inscrivent les actions en cours (exemple : la GDT intègre le cadre LDN);
- l'importance d'inscrire ces concepts dans les politiques nationales des Etats même si cela concerne les préoccupations régionales de lutte contre la pauvreté;
- le fait que ces nouveaux concepts permettent notamment pour la

LDN de donner à la CNULCD une plus grande dimension et de parler de manière plus égale avec les autres conventions notamment la Convention des Nations-Unies sur le Changement Climatique (CNUCCC);

- l'importance pour les pays africains de passer du statut de participant à celui de partenaires.

Concernant la question des indicateurs de performance et d'impact pour ces concepts, il a également été mentionné que beaucoup existaient déjà. Le problème serait lié au manque d'harmonisation de ces indicateurs entre les pays, même si cela est en cours de discussion.

Khaoula Jaoui, OSS,
Adeline Derkimba, CARI/ReSaD
adeline@cariassociation.org



Omer Ouedraogo lors du side event CARI / OSS

En savoir plus...

Vous trouverez le détail des résultats de la consultation et du side event ci avant sur le site de l'Observatoire du Sahara et du Sahel: <http://www.oss-online.org/fr/actualites/oss-cop-12-uncd>



QUE PEUT APPORTER LA GÉOMATIQUE À LA "NEUTRALITÉ EN MATIÈRE DE DÉGRADATION DES TERRES" ? DÉCRYPTAGE DU RÉSad NIGER



Oasis au Nord Niger

Au Niger, la dégradation des terres consécutive aux modifications éco systémiques engendre des pertes de revenu agricole considérables. Ainsi, le Niger comme la plupart des pays sub-sahariens est en proie à des phénomènes de désertification importants qui ne sont pas sans conséquence sur la pauvreté des populations, en particulier celles vivant en milieu rural.

Comment se fait encore la diffusion de l'information sur la Gestion Durable des Terres (GDT) ?

L'une des principales difficultés relevées en matière de développement de GDT réside dans l'insuffisance, voire le manque de diffusion des données et informations à temps réel. Pourtant, sur la base des informations issues des projets passés et en cours et selon les différentes zones agro-écologiques, il est possible de constituer une base de données géoréférencées spécifique à la GDT (SIG-GDT). Aussi, afin que tous les acteurs puissent avoir le même niveau de connaissances et partager leurs expériences, il conviendrait de focaliser les efforts sur le développement d'une telle base de connaissance qui permettra de favoriser l'adoption et l'amplification des bonnes pratiques de GDT.

A l'instar de ceux qui existent dans certains pays voisins, le SIG-GDT permettra de localiser et de détailler sur un globe virtuel les projets GDT pour lesquels il sera possible d'avoir des fiches descriptives (fiche écosystème et fiche sur les pratiques de GDT). Ce Système d'Informations consultable par Internet facilitera l'accès aux informations par tous les utilisateurs / acteurs : départements ministériels, services techniques, PTF, collectivités, universités, ONG, bureaux d'études, secrétariats des conventions environnementales (CNULCD, CNUDB et CCNUCC), etc. Des liens avec les autres bases de données GDT, développées dans d'autres pays membres de la plateforme TerrAfrica, ReSAD, RADD0, African Coalition for Sustainable Land Dégradation etc, devront être établis afin de favoriser les échanges d'information.

En somme, le SIG-GDT et sa base de données associée constitueront des outils privilégiés pour la mise en œuvre de la stratégie de communication et surtout pour le suivi-évaluation du processus de la GDT. Mais ce n'est pas tout, la Géomatique peut apporter encore plus à la Neutralité dans la dégradation des terres au Niger.

La Géomatique est un champ d'activité qui intègre, selon une approche systématique, l'ensemble des moyens d'acquisitions et de gestion des données à référence spatiale requis pour effectuer les opérations scientifiques, administratives, légales et technique dans le cadre du processus de production et de gestion de l'information sur le territoire (Geomatica, 1999).

À partir de diverses sources, les outils de la géomatique, SIG et informatique, peuvent être appliqués à plusieurs domaines notamment à la gestion de l'espace, à l'aménagement des territoires et au contrôle des phénomènes menaçant l'environnement comme la dégradation des terres. La caractérisation et le suivi de cette dernière imposent en principe de déterminer avec suffisamment de certitude quel sera le futur de la surface et de détecter les différents changements observés dans la dynamique de l'occupation du sol à plus ou moins long terme. Il faut aussi identifier les facteurs déclenchant de dégradation des terres. Pour ce faire, il est nécessaire d'appliquer des traitements aux images satellitaires issues de la télédétection et les intégrer au travers des différentes couches d'information afin de produire des informations aidant à la décision et la lutte contre la dégradation des terres.

Nous avons présenté dans cet article les différentes méthodes et les applications utilisées dans les études de l'occupation du sol et dans la modélisation de l'érosion. Le choix du modèle d'érosion adéquat va dépendre principalement de la zone d'étude et de ses différentes spécificités physiques et environnementales surtout celles contribuant au phénomène d'érosion.

Enfin, par rapport à l'intégration de cette nouvelle approche, le Niger dispose déjà de deux structures dédiées. Il s'agit du Centre National de Surveillance Ecologique et Environnementale (CNSEE) et la division cartographie et inventaires forestiers du Ministère en charge de l'Environnement. Il suffit seulement de se dire « yes you can ».

Moussa Halilou,

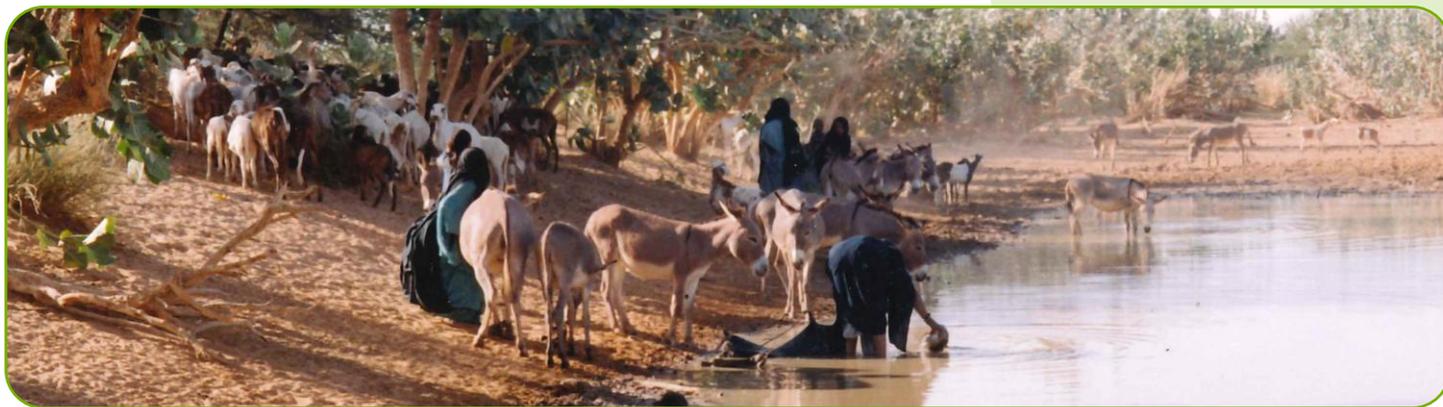
Coordinateur CNCOD / ReSaD Niger

resadniger@yahoo.fr

Assoumane Garba,

Eaux et Forêts, Géomatique

LES RESSOURCES NATURELLES : SOURCE DE CONFLITS, VECTEUR DE PAIX



Utilisation des ressources en eau par les femmes sur une mare pastorale au nord Mali

Le vaste territoire du Mali (1 240 000 km²) recèle une biodiversité remarquable profitant de la variété des conditions écologiques, avec une population de 14 517 000 habitants et un revenu national brut (RNB) par habitant de 660US\$. La juxtaposition des modes traditionnel et moderne de gestion des ressources naturelles, (c'est à dire le pluralisme en matière de régimes fonciers) règlemente aujourd'hui la gouvernance foncière au Mali avec son corolaire de tensions et de conflits entre:

- les collectivités et les autorités coutumières d'une part;
- et entre les exploitants et usagers des ressources naturelles d'autre part.



Région de Koulikoro

En effet, même si les terres sont officiellement sous le contrôle de l'État, dans la pratique, les régimes coutumiers ont continué à dominer les prises de décisions dans les zones rurales. La Loi d'Orientation Agricole (LOA), est le document cadre de valeur législative traçant les perspectives du développement agricole durable au Mali et fixant les orientations de la politique agricole du Mal. c'est elle qui a créé les Commissions Foncières (CoFo) dans son article n°79. Les CoFo sont chargées entre autres, de procéder à la conciliation des parties en litige foncier agricole, préalablement à la saisie des juridictions compétentes et de participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la politique de gestion foncière des collectivités. Cependant suite au diagnostic effectué par l'Association de Formation et d'Appui au développement (AFAD), il s'est avéré que les CoFo ne sont pas mises en place dans la région de Koulikoro, zone d'intervention de AFAD.

En effet, dans la région de Koulikoro, les contraintes majeures en matière de gouvernance foncière identifiées étaient nombreuses:

- l'inaccessibilité des textes aux populations, leur complexité et leur multiplicité;
- la faible prise en compte de la diversité des spécificités locales en matière de Gestion des Ressources Naturelles (GRN);
- l'incohérence des textes de loi et des pratiques locales;
- la non participation des populations à la conception des politiques et textes de loi;
- la recrudescence des conflits entre les acteurs en matière d'accès et de contrôle de la gestion des ressources naturelles.

Face à cette situation, AFAD a renforcé les capacités des acteurs locaux qui ont mis en place des Comités de Veille Citoyenne regroupant les principaux acteurs locaux et qui se sont appropriés la préservation et la gestion de leur environnement. Ils organisent l'information et la sensibilisation des acteurs mais aussi créent des cadres de concertation pour discuter de la problématique de la gestion des ressources naturelles. Des sessions d'interpellation permettent aux élus et décideurs de rendre compte de leur gestion et de recueillir les avis et besoins des communautés.

Ils ont également mis en place des commissions foncières qui réfléchissent, interviennent dans la prévention des conflits et gèrent les conflits. Tout se règle à l'amiable depuis la mise en place de ces deux dispositifs. AFAD a aussi participé à la mise en place de la convention locale et de son dispositif d'application. Des campagnes d'information et de sensibilisation accompagnent tous ces dispositifs ainsi que la diffusion des textes de loi traduits en langues locales.

Voilà donc, une modeste contribution de AFAD en matière de foncier au Mali. Pour rappel, le foncier est un sentier brûlant actuellement au Mali amenant le gouvernement à annuler plusieurs centaines de titres fonciers mais aussi organisant la destruction de centaines de maisons prétendues construites illégalement.

Ahmed Sékou Diallo,

Directeur Exécutif de AFAD/GCoZa/ReSaD Mali

ongafad@orangemali.net



La COP21: une opportunité pour envisager de nouveaux partenariats

Cette rencontre internationale a permis au ReSaD de rencontrer divers acteurs intervenant dans la sous-région, dont l'Observatoire du Sahara et du Sahel. Une réunion de travail a été organisée, et a tout d'abord été l'occasion pour les membres de l'OSS et du ReSaD de faire connaissance de manière officielle, chacun présentant les grandes lignes de ses rôles et activités. Elle a également été l'occasion de rappeler l'ensemble des collaborations déjà existantes entre le ReSaD et l'OSS :

- invitation de trois représentants du ReSaD à l'atelier de préparation à la Conférence scientifique (CS3) de la CNULD à Tunis;
- participation d'un membre du SPONG à l'atelier et au voyage d'étude organisé dans le cadre du projet MENA DELP/BRICKS en Jordanie;

- contribution d'un membre du ReSaD à un side event organisé par l'OSS et le CARI à la COP12 d'Ankara.

L'OSS a rappelé son mandat de renforcement des liens avec la société civile, et le ReSaD sa volonté de plus s'appuyer sur les organisations régionales pouvant représenter des ressources techniques dans la sous région. A ce titre, la rencontre s'est trouvée très pertinente et cohérente avec les plans d'actions respectifs deux organisations. Le ReSaD a demandé à l'OSS qu'elles étaient les modalités pour faire partie de cette organisation, en tant que représentant de la société civile organisé autour du thème de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres.



Les membres du ReSaD rencontrent leur partenaires de l'OSS représentés ici par Maxime Thibon, AbdoulKarim Bello et Fatou Mar Ndiaye.



Le projet régional Fleuve: élaboration d'un module de form'action

Le volet régional du projet Fleuve (Front Local Environnemental pour une Union Verte) a pour ambition de renforcer les capacités des collectivités locales par un processus régional de mutualisation, de formation et de sensibilisation à la gestion durable des terres. L'acquisition de ces capacités doit permettre une mise en œuvre opérationnelle plus efficace de projets sur les territoires en appui à la Grande Muraille Verte. Le projet régional cherche à créer une dynamique régionale en s'appuyant sur le partage d'expériences, à en faire une analyse participative critique, et de se saisir des informations récoltées pour créer un module de form'action (formation appliquée alternant théorie et pratique dans l'action).

Mondial. Une première phase d'enquête sur le terrain est en cours dans chacun des cinq pays, et sera suivi début 2016 par la mise en place d'un e-forum, puis d'un premier atelier d'échanges d'expériences. La collaboration avec le CIEDEL, organisme spécialisé en Ingénierie de formation, devra permettre de fournir un module prêt à être testé pour la fin de l'année 2016.

Le ReSaD, ainsi qu'Enda au Sénégal et Lead au Tchad, sont les partenaires de la société civile en charge de ce projet régional, sous la coordination du CARI, et sous la responsabilité du Mécanisme



Rencontre du CIEDEL et du ReSaD lors de la COP21 à Paris

Membres

LE GROUPE DE COORDINATION DES ZONES ARIDES

Réseau Sahel Désertification

Rue du courreau - 34380 Viols le Fort
Tél. : 00 33 (0)4 67 55 61 18 - Fax : 00 33 (0)4 67 55 74 37
resad@cariassociation.org
www.cariassociation.org/resad

Le ReSaD est un réseau coordonné par le CARI

Partenaires